

Jardinage cultural ou méthode du contrôle

Autor(en): **Coulon, P. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Charançons et les Cérambycides seraient les plus à redouter. Une incinération minutieuse des écorces est naturellement indispensable. Il faudra, en outre, exercer en avril et mai une surveillance attentive sur le pourtour de cette future coupe rase, afin de constater si l'invasion a été réellement conjurée.

Espérons que l'accident survenu si inopinément dans les forêts d'Ernen ne se reproduira pas ailleurs en Suisse, et qu'ainsi on pourra éviter de faire des coupes forcées, à une époque où il convient plus de laisser pousser les arbres que d'en réaliser la valeur!¹

Montcherand (Vaud), janvier 1922.

A. Barbey.

Jardinage cultural ou Méthode du contrôle.

Le récent ouvrage de M. Biolley sur la méthode du contrôle fournit enfin une base sérieuse à la discussion.

Il a été accueilli avec une satisfaction générale à laquelle un vieux déserteur demande la permission de s'associer en apportant son faible appoint de gratitude et de félicitations. Partisan convaincu, depuis tantôt 35 ans, de l'adaptation à la plupart des forêts du jardinage cultural, ou éclaircie perpétuelle, notre préférence va à ces dernières dénominations, synonymes de celle consacrée dans son volume par l'inspecteur des forêts du canton de Neuchâtel. Nous les trouvons plus descriptives et plus typiques des opérations qu'elles représentent, et nous souvenons, d'ailleurs, avoir entendu M. *Gurnaud* lui-même, le père du Contrôle, au retour d'une excursion à la forêt des Eperons, tempérer le zèle excessif de jeunes (il y a 30 à 35 ans de cela) contrôlistes à outrance, en nous déclarant que le traitement par sa méthode pouvait, à tout prendre, s'appliquer fort bien sans contrôle.

A quelque temps de là, nous eûmes, d'autre part, le privilège d'entendre *Boppe*, l'éminent directeur de Nancy, exposer, en pleine forêt de Concise les principes de l'éclaircie par le haut, recommandant l'enlèvement des arbres intermédiaires, ces gêneurs des sujets d'avenir dans leur libre développement, étouffant de leur couvert encombrant toute la réserve, plus discrète, mais précieuse, des sous-bois et des surcimés.

¹ Nous avons jugé opportun de faire figurer sur la planche hors texte plutôt les vestiges des invasions de la Nonne que les dessins des chenilles et papillons à l'état frais qu'on trouvera dans les ouvrages d'entomologie forestière.

En pratique, les premiers tombent plus souvent sous les regards du forestier qui, dans la plupart des cas, constate tardivement les effets d'un ravage de cette nature.

La répétition périodique et à perpétuité de pareille opération est tout le jardinage cultural : plus l'étage dominant s'élève, plus il s'éclaircit et plus les étages inférieurs se multiplient et se garnissent.

Le plaidoyer en faveur du jardinage cultural, tel qu'il est présenté dans l'avant-propos et l'exposé théorique du volume de M. Biolley, est complet, séduisant et persuasif à souhait, empreint le plus souvent d'un enthousiasme communicatif; il entraîne la conviction par la vérité des descriptions, la clarté des développements et la logique des conclusions; point n'était donc besoin, à notre avis, d'ajouter certaines comparaisons, qui nous paraissent moins éloquents que, p. ex., l'élégante démonstration graphique des surfaces en jachère et en chômage (p. 23). Celle-ci en imposera certes plus, comme critique impartiale de méthode, que les tableaux de comparaison entre les résultats obtenus dans quelques forêts du Val-de-Travers et ceux des autres massifs boisés du canton de Neuchâtel, comparaison qui n'a pas une valeur incontestable, pour ceux qui se doutent que les premiers résultats sont l'expression d'une comptabilité exceptionnellement serrée, qui ne fut pas appliquée avec autant de suite et une égale perfection lors de l'établissement des derniers.

En dehors de cette excellente représentation de ce que doit être une forêt jardinée et de ses avantages, il reste de l'ouvrage de M. Biolley l'impression générale obsédante que le traitement d'une telle forêt doit être dirigé essentiellement par le système de contrôle étendu et compliqué, préconisé par l'auteur. La comptabilité si ramifiée et si complète, dont il nous soumet quelques exemples, qui lui a fourni des preuves multiples et indiscutables à l'appui de sa théorie, représente, à son point de vue, le facteur principal, pour ainsi dire unique, devant guider le sylviculteur.

Lorsqu'il recommande de ne pas négliger pour cela les avantages du „corps à corps“ indispensable entre forestier et forêt, ce n'est qu'incidemment et presque sous forme de concession, tandis que la directive qui ressort avec le plus d'évidence de chaque partie comme de l'ensemble de son livre, peut se résumer en ceci: Après avoir compulsé ses registres, constaté l'accroissement, établi la proportion dans laquelle s'est effectué le passage d'une classe de dimension à la suivante, le forestier pourra partir en campagne, marteau d'une main et carnet de l'autre, débarrassé de tout autre souci que d'abattre, dans telles et telles classes de dimensions, un nombre de sujets fixé d'avance, qui lui fournira un volume de bois, également fixé d'avance, censé représenter l'accroissement annuel.

Traduite en termes plus mesurés, cette interprétation veut dire que le traitement de la forêt sera, sinon entièrement dicté, du moins essentiellement influencé par l'examen, à priori, des chiffres fournis par la comptabilité.

Confusion à notre avis néfaste, en opposition directe avec l'esprit qui doit inspirer le traitement par le jardinage cultural ou l'éclaircie

perpétuelle; celui-ci ne tolérera aucune considération pouvant entraver le libre choix de l'opérateur, aucune influence en dehors du souci du meilleur groupement des arbres en vue de son acheminement vers le type idéal de la forêt jardinée.

La base du traitement dans le jardinage cultural, c'est l'*art* du forestier, que chaque forestier digne de ce titre s'assimile en peu de temps, si tant est qu'il n'en soit pas doué spontanément. Jamais ce forestier-là n'acceptera de se laisser influencer par les chiffres du contrôle, jusqu'à sacrifier tel sujet ou à épargner tel autre, à l'encontre de ce que lui conseille son expérience. Les modifications qu'il apportera de période à période à sa manière d'opérer, au perfectionnement de son art, ne lui seront point dictées par la comptabilité, qui ne saurait lui donner des conseils aussi opportuns, aussi appropriés, aussi certains que ceux que lui fourniront son expérimentation et ses observations personnelles, acquises au cours de sa fréquentation intime journalière de la forêt.

Représentons-nous l'opérateur en activité, dirigeant son éclaircie : dans chaque parcelle de forêt, dans chaque groupe de plantes qu'il passe successivement en revue, d'un coup d'œil il embrasse l'ambiance, c'est-à-dire tous les étages et toutes les catégories de grosseur.

L'opération s'étend simultanément à toutes les classes, prend en considération tous les besoins du groupe envisagé, régénération future comprise.

L'art du forestier consistant précisément à prévoir ces besoins et à savoir répartir tous ces éléments, par des éclaircies successives, de façon à stimuler la puissance de végétation de l'*ensemble*, bien plus que celle des sujets pris individuellement, tout praticien sincère reconnaîtra qu'en ce faisant, il ne peut se laisser influencer par une formule de comptabilité, si exacte, minutieuse et circonstanciée qu'elle soit. Telle division, par exemple, ayant atteint le degré „étale“ devrait, selon M. Biolley (p. 64), contenir 20 % de petits, 30 % de moyens et 50 % de gros bois, mais ces chiffres ne sont qu'une moyenne théorique et il est inimaginable qu'en pratique cet état „étale“ soit uniformément réparti sur toute l'étendue.

L'opérateur rencontrant donc à tel endroit un groupe où le matériel „gros bois“ est en minorité et celui des „petits“ en majorité, devrait, pour se conformer à la théorie, c'est-à-dire aux indications que lui a fournies son contrôle, épargner la classe supérieure et appauvrir la classe inférieure, mais il peut se trouver qu'en cet endroit-là, les conditions locales de végétation et de groupement exigent une opération inverse et qu'il en résulte une réduction encore plus accentuée de la classe des gros bois, tandis qu'après éclaircie consommée, la classe des petits bois accusera une surabondance proportionnelle encore plus marquée qu'avant. En travaillant à l'encontre des instructions fournies par son contrôle, le forestier aura-t-il, dans le cas particulier, trahi la méthode, compromis le but recherché? Pas le moins du monde,

puisque seul le souci du résultat à atteindre aura inspiré son opération et que seul il aura guidé son choix. Or, cette divergence entre composition moyenne théorique et composition réelle du boisement se retrouvera, à un degré plus ou moins prononcé, dans la grande majorité des cas, la moyenne théorique mise en évidence par la comptabilité ne représentant, de fait, que la compensation de toutes les divergences.

L'auteur émérite de l'aménagement par la Méthode du contrôle nous refusera d'autant moins d'admettre l'indépendance absolue dont doit jouir le forestier vis-à-vis des prévisions et autres suggestions de la comptabilité, qu'il nous fournit, dans son tableau des pages 68 et 69, une preuve éclatante de la désinvolture vraiment stupéfiante avec laquelle lui-même, comme opérateur, s'affranchissait de toute influence de ce genre.

Dans ce tableau de comparaison des prévisions et des exploitations réellement effectuées, dans une série de forêts de son propre arrondissement, toutes soumises à la Méthode du contrôle, nous relevons des écarts de 25 à 60 % qui se sont trouvés par la suite parfaitement justifiés, ainsi que tendent à le démontrer les chiffres des rubriques des accroissements et des augmentations de matériel.

Toute cette comptabilité de contrôle, admirablement perfectionnée dans sa complexité, mais inapte à diriger le traitement, doit à notre avis rester étrangère au plan d'aménagement dont le rôle seul et unique est de servir de base au traitement; elle doit en être exclue, elle n'a rien à y faire, son but étant différent.

Reprenant donc le programme que dresse M. Biolley (p. 40) de la succession des opérations exigées par l'aménagement, nous en excluons celles n'intéressant que la comptabilité et nous conserverons les autres en les complétant par l'adjonction de la période de rotation.

Ainsi expurgé, notre programme se présentera comme suit:

- a) description générale de la forêt;
- b) fixation de la période de rotation;
- c) établissement du parcellaire;
- d) établissement de l'inventaire initial, par division;
- e) description spéciale par division;
- f) fixation de la possibilité initiale, prévision provisoire et variable.

A cela se bornera le rôle de l'aménagiste dans le jardinage cultural, tandis qu'aux agents chargés du traitement, incombe le soin:

1° De diriger, d'ordonner et d'effectuer les opérations culturales, en toute indépendance et affranchis de toute préoccupation concernant le résultat éventuel de la coupe, fût-ce en nombre ou dimensions des sujets, en répartition par catégories ou en volume;

2° de tenir une comptabilité forestière, permettant de relever en tout temps le produit de chaque opération culturale, ainsi que celui provenant d'autres causes accidentelles ou extraordinaires (châblis, tracés de chemins, etc.);

3° de modifier en temps opportun la prévision.

A côté de cela, le gérant aura, cela va sans dire, le loisir de compliquer sa comptabilité et de la ramifier *ad libitum*; ce travail présentera un certain intérêt, nous dirons même un intérêt certain, tant au point de vue théorique que commercial, mais il n'aura pas d'influence sur le traitement proprement dit, immédiat ou futur.

Des revisions d'inventaire pourront avoir lieu quand bon semblera, à un moment quelconque, avant ou après le terme.

(A suivre.)

P. de Coulon.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Communication concernant les conférences projetées à l'Ecole forestière, etc.

Le 23 décembre 1921 a eu lieu, à Zurich, à l'instigation de l'inspecteur forestier général, M. Decoppet, une conférence à laquelle ont assisté, en outre, les professeurs Badoux et Engler, comme délégués de l'Ecole forestière, et l'inspecteur forestier cantonal Weber, comme représentant du Comité permanent de la S. F. S. Il fut décidé ce qui suit :

1° La série de conférences forestières qui avait été prévue pour ce printemps est renvoyée à plus tard. La raison essentielle du renvoi c'est que, par suite du décès du professeur Pulfer, les deux professeurs de sylviculture sont très occupés, ayant dû reprendre une partie de ses cours. Ils auront, en outre, en février et mars, de nombreuses corrections de travaux de diplôme et des examens. D'autre part, le poste du budget fédéral prévoyant cette dépense n'a été voté par les Chambres fédérales qu'à la dernière session de décembre. Aussi bien, est-il maintenant trop tard pour établir un programme satisfaisant, et pour passer à son exécution ce printemps déjà.

2° Une pareille série de conférences est prévue pour le printemps 1923. Une commission, composée de MM. Badoux Engler et Weber, est chargée d'en établir le programme, qui sera transmis au Comité permanent lequel le soumettra à l'approbation de l'Inspection fédérale des forêts.

Ces conférences traiteront de questions forestières actuelles; il est prévu qu'elles seront suivies d'une discussion. Il y en aura, au total, environ 16 heures. L'une sera consacrée à l'éclaircie par le haut et sera combinée avec une excursion en forêt. Autant que possible ces conférences seront publiées, ainsi que les résultats essentiels de la discussion.

3° Le voyage d'étude qui sera consacré à la question du chêne aura lieu en septembre 1922. M. le professeur Engler en établira le programme détaillé. C'est l'Inspection fédérale des forêts qui en assumera l'organisation; elle fixera le nombre des participants et préviendra à temps les cantons sur le territoire desquels le voyage se déroulera.

Zurich, le 10 janvier 1922.

Le Comité permanent.